

Élagage

# À qui confier vos arbres?

Si vous voulez refaire une beauté aux arbres de votre jardin, l'élagage est peut-être la solution. Mais ne confiez pas cette tâche délicate à n'importe qui.

par Suzanne Leclerc

**L**e verglas de 1998, vous vous souvenez? L'accumulation de glace sur les branches a endommagé bien des arbres, et fait apparaître une horde d'élagueurs improvisés... qui récidiveront sans doute cette année. Or, l'élagage demande des connaissances précises et des précautions importantes. Sachez faire la différence entre un amateur et un professionnel.

Photos: Réjean Poudrette

PROTÉGEZ-VOUS MAI 1999 41

# À QUI CONFIER VOS ARBRES ?

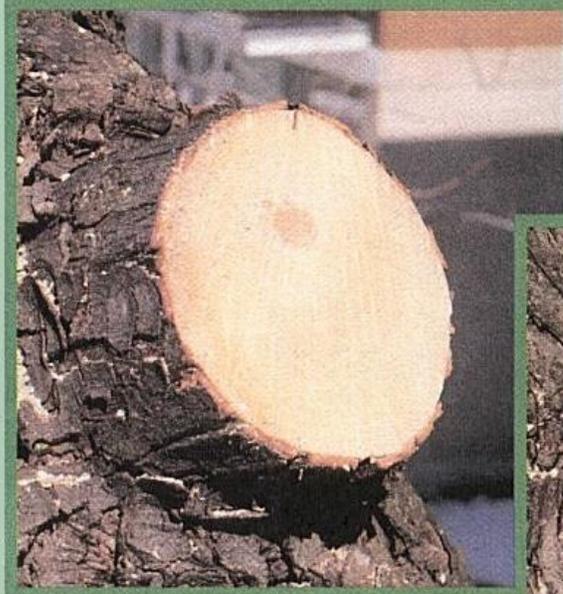
## Pourquoi élaguer ?

L'élagage peut freiner le développement d'un arbre ou, au contraire, stimuler sa croissance. Il sert aussi à réparer les dommages causés par le vent ou la glace, à éloigner les branches d'une clôture ou à corriger le manque de symétrie d'un arbre. Mais, le plus souvent, le travail d'élagage s'impose pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que des branches mortes ou endommagées

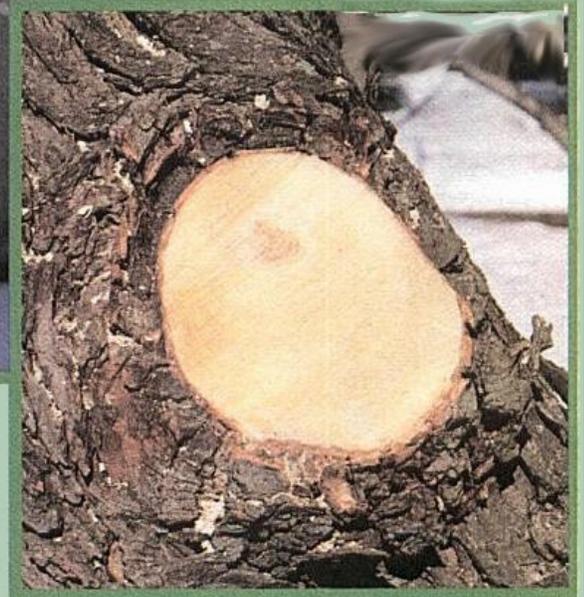
provoquent, en tombant, des blessures ou des dommages matériels. On estime qu'un arbre ayant perdu 60 % de ses branches est susceptible de continuer à dépérir; dans un tel cas, il faut agir sans tarder.

## Quand faut-il élaguer ?

Le meilleur moment pour l'élagage varie d'un type d'arbre à l'autre (voyez l'encadré ci-dessous). La plupart des arbres du Québec sont cependant dans la catégorie des arbres à sève abondante (érable à sucre, bouleau, tilleul, saule). Puisque le bois gorgé de sève est tendre et que son écorce est fragile, il vaut mieux attendre l'apparition des feuilles avant d'élaguer ces arbres. La perte de sève en soi ne leur serait pas nuisible, mais elle attirerait des insectes qui



Vérifiez que votre élagueur effectue la dernière étape d'une bonne coupe: la suppression du chicot. L'arbre sera moins vulnérable aux chancres, aux fissures et à la pourriture. Un bon élagage devrait ressembler à celui de droite.



viendraient s'y coller. Les arbres à fleurs devraient être élagués après leur floraison, mais avant que les bourgeons floraux de l'année suivante commencent à se former. Si le rythme des interventions peut varier selon les espèces et l'âge de l'arbre, un élagage tous les cinq ans suffit généralement dans le cas d'un arbre adulte en santé. Il est toutefois recommandé de vérifier l'état de ses arbres chaque année.

## Qui peut élaguer ?

À peu près n'importe qui peut s'improviser élagueur : il suffit de se procurer une tronçonneuse et

d'offrir ses services. Il n'existe pas d'association professionnelle d'élagueurs, mais la Société Internationale d'Arboriculture-Québec (SIAQ) offre une certification aux élagueurs non diplômés qui réussissent ses examens. La SIAQ, qui s'est affiliée à l'International Society of Arboriculture, est un organisme sans but lucratif regroupant plus de 50 % des arboriculteurs et élagueurs du Québec. Son objectif est de promouvoir un code volontaire de bonnes pratiques en élagage et d'encourager la recherche en arboriculture. Elle offre à ses membres un certain encadrement, l'accès à une formation d'appoint



sous forme d'ateliers et, au public, un service de référence et d'examen des plaintes. Le fait qu'un élagueur soit membre de la SIAQ n'est pas automatiquement un gage de compétence; cette affiliation confirme cependant que la personne a au moins accès à de l'information pertinente.

La formation en élagage ne se donne que depuis peu au Québec. Deux commissions scolaires offrent ces cours en formation professionnelle au secondaire; les premiers diplômés sont arrivés sur le marché du travail en 1995. Au collégial, certains cégeps proposent un programme de technologie forestière, et le Centre collégial de formation à distance donne un cours de foresterie urbaine. Il reste que, selon les experts de la Maison de l'arbre du Jardin botanique de Montréal, la plupart des élagueurs d'un certain âge ont appris leur métier sur le tas, ce qui ne met pas nécessairement en cause leur savoir-faire.

### Réglementation

Il n'est pas nécessaire de détenir un permis pour exécuter des travaux d'élagage. Certaines municipalités ont néanmoins

adopté des règlements concernant l'abattage et l'élagage d'arbres de grande taille.

De plus, un arbre situé près de la rue appartient peut-être à la municipalité. Vérifiez aussi si la Ville ramasse les branches sans frais.



**Qui s'occupera des branches coupées? L'élagueur ou la municipalité? Informez-vous pour ne pas vous retrouver avec un problème embarrassant.**

### Combien ça coûte ?

Les élagueurs travaillent souvent en équipe de deux à quatre et se répartissent les tâches selon leur expérience. Les tarifs se situent autour de 25 \$ à 35 \$ l'heure par élagueur. Les prix peuvent

fluctuer en fonction de l'équipement plus ou moins sophistiqué dont disposent les spécialistes : nacelles, essoucheuses, déchiqueteuses. Plusieurs commerçants refusent de fournir un tarif horaire, car ils ne travaillent qu'à forfait. Cette formule a l'avantage de ne pas réserver de mauvaises surprises.

### Choisir un élagueur compétent

À première vue, le consommateur aura l'embarras du choix en parcourant les Pages Jaunes sous la rubrique « Arbre », puisque plusieurs spécialistes y décrivent les services qu'ils offrent. La Maison de l'arbre du Jardin botanique, la SIAQ et la plupart des municipalités fournissent aussi des listes d'élagueurs. Il est souhaitable d'obtenir deux ou trois évaluations avant de fixer son choix et de vérifier les points suivants :

- Le commerçant offre-t-il une évaluation gratuite ?
- Est-il membre de la SIAQ ?
- Peut-il fournir des références de clients satisfaits ?
- Dispose-t-il d'assurance pour couvrir les dommages à la propriété et aux personnes ? N'hésitez pas à contacter la compagnie d'assurance pour vérifier cette information.
- Les élagueurs sont-ils inscrits à la CSST ?
- Le terrain sera-t-il nettoyé ?
- Qui s'occupe des branches coupées ?
- Y'a-t-il des frais additionnels ?

L'évaluation devrait comporter la description des opérations de

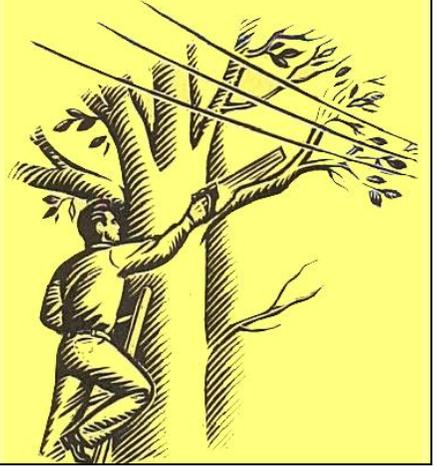
coupe à effectuer, l'identification des arbres à élaguer, le prix total, la date du début et de la fin des travaux et le nombre d'élagueurs. Elle devrait aussi mentionner si le commerçant s'engage à nettoyer le terrain et à ramasser les branches coupées.

Vérifiez sommairement les compétences de l'élagueur qui se présente chez vous. Demandez-lui d'identifier certaines espèces. S'il hésite, c'est mauvais signe. Respectez-il les règles de l'art ?

- Ne jamais étêter un arbre vivant;
- Éviter d'éclaircir un arbre de façon excessive;
- Conserver la forme naturelle de l'arbres;
- Ne pas utiliser d'éperons pour grimper à un arbre vivant.

## LA SÉCURITÉ AVANT TOUT.

On doit éviter d'élaguer dans un rayon de trois mètres des fils de distribution d'électricité et être très prudent lorsqu'on travaille près des fils de raccordement. Dans le doute, il faut contacter Hydro-Québec, qui gère un programme d'élagage afin de dégager ses lignes électriques. En téléphonant au numéro qui apparaît sur votre facture, on vous indiquera à quel moment ce travail gratuit sera effectué dans votre secteur.



## Les ressources

### La Société Internationale d'arboriculture-Québec

☎ (450) 689-9393

🌐 [www.siaq.org](http://www.siaq.org)

Courriel : [info@siaq.org](mailto:info@siaq.org)

- Détient une liste de ses membres et donne des conseils sur le choix d'un élagueur
- S'emploie à faire respecter un code d'éthique;
- Dispose d'un comité d'examen des plaintes écrites;
- Distribue gratuitement au public des brochures sur l'arboriculture et l'élagage.

### La Maison de l'arbre du Jardin botanique de Montréal

☎ (514) 872-6436

Elle peut fournir une liste d'élagueurs. Au comptoir de renseignements horticoles, il est possible d'obtenir sans frais l'identification des espèces et des renseignements sur les traitements appropriés lorsqu'un arbre est malade. Il faut apporter une branche de l'arbre, et une analyse sera effectuée.

Cependant, on ne se prononce pas sur la pertinence d'abattre un arbre. On conseille généralement de faire venir un expert sur le terrain.

## AIDE-MÉMOIRE

**Chênes, frênes, hêtres**  
très tôt au printemps

**Conifères**  
fin du printemps, début de l'été

**Érables, bouleaux, saules,  
tilleuls, peupliers**  
après l'apparition des feuilles

**Arbres fruitiers, arbres à fleurs**  
après la floraison

**Branches mortes,  
malades ou endommagées**  
en tout temps

– Suzanne Leclerc  
*Protégez-vous* – Mai 1999

*(Veuillez prendre note que nous avons modifié les informations générales concernant la SIAQ sous la rubrique « Les Ressources » afin de refléter les changements survenus depuis la parution de l'article en mai 1999.)*

*Cet article appartient à la revue Protégez-vous et détient des droits d'auteur. Nous avons obtenu l'autorisation pour la publication dans notre bulletin trimestriel.*